L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 8 FEVRIER 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 8 FEVRIER 1847.

NOMINATIONS WHIGS:
POUR SÉNATEURS:
JAMES P. FRERET.
FERGUS GARDERE.
POUR REPRÉSENTANT DU 2me DISTRICT
RANDELL HUNT.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES WHIGS.

Les Whigs de la Nouvelle-Orléans sont convoqués à une réunion générale qui aura lieu à la Bourse St. Louis, mercredi soir, à 7 heures pour adopter des mesures destinées à assurer le succès de leurs candidats à la prochaine élection spéciale. Whigs, trouvez vous en masse à cette assemblée.

Le comité whig exécutif se réunira ce soir, vendredi à sept heures, au bureau de la salle de bal St. Louis. On recommande la plus grande exactitude, attendu que des affaires importantes y seront soumises au comité.

L'Executif et le général Taylor.

La lettre du général Taylor est toujours soit directement, soit indirectement, le texte sur lequel s'exercent les discussions de la presse et des assemblées délibérantes. Quelques-uns de nos confrères ont blâmé l'usage qu'en a fait, tout en sachant gré au général Taylor de la modération qu'elle respire. D'autres, et l'on comprend d'avance que ce sont les Soldes de l'administration, n'ont pas eu de blâme assez violent, ni d'injures assez grossières pour attaquer la simple franchise du vainqueur de Monterey. Il en soit du reste en cette circonstance que les précurseurs ou les échos de quelques membres du Congrès qui ont fort maltraité le général Taylor dans leurs discours. L'administration elle même semble avoir été des plus sensibles aux paroles de l'homme qui a tant fait pour elle et dont elle aspire à se débarrasser. La lettre du général avait à peine paru depuis deux jours dans l'*Union*, que l'on voyait figurer dans l'organe officiel un ordre du jour qui s'adressait directement à elle. Nos lecteurs en jugeront eux-mêmes, voici cet ordre textuellement:

Ordre general de l'armee.

ORDRES GÉNÉRAUX.—No 3.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE
BUREAU DES ADJOINTS GÉNÉRAUX.
Washington, 28 janvier 1847.

Le Règlement suivant a été: qu du Département de la guerre.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE
Washington, 28 janvier 1847.

Le Président des Etats-Unis ordonne que le paragraphe 646 des règlements généraux de l'armée, établis le huit mars 1825, modifié dans ceux qui ont été publiés le 25 janvier 1841, soit maintenu et rétabli, et que l'observation de ce paragraphe, comme partie intégrante des règlements généraux, soit strictement enjointe à l'armée.

Par ordre du Président.
W. L. MARCY, Secrétaire de la guerre.

Voici le paragraphe des règlements généraux de l'armée, établis le 8 mars 1825, dont il est question plus haut:

656. Les rétrogrades rapports particuliers, jetants aux autorités civiles des opérations qui sont soumises à leurs examens pour honorables pour l'armée. Ils sont donc strictement interdits, et tout officier se trouvant coupable d'avoir fait ce rapport, sera jugé par une cour martiale, si une peine plus sévère spéciale, ou de son ordre dessus, ne lui est ordonnée qu'il ne soit plus sous son contrôle, et soit tombé aussi dans le domaine de la justice dans le moyen qu'on aura suivi la fin de la vie, ou de la vie, auquel il est relaté, sera renvoyé au service.

W. G. FREEMAN,
Faisant fonction de Adjoint général.

Une foule de réflexions particulières émanées de différents ordres de citoyens ont pris dans tous les journaux depuis quelques mois, et la guerre, et le pays que, si l'on en renferme de cette gente, et jamais on n'avait songé à y trouver à redire. Aussi on n'avait songé à faire revivre un règlement qu'on avait laissé dormir depuis vingt ans. La lettre du général Taylor parut, et aussitôt on se souvient, et aussitôt ce règlement est remis en vigueur *par ordre exprès du président*. Il y a certes là une coïncidence significative et qui prouve à bien des gens que *proies* dans notre pays, pour le bien aujourd'hui *elle* a dit de grosses choses, mais tard demain, avec les mêmes ressources, vous en dit trouve que des deux les. Comme notre ex-président entendu les conventions et les ordres du Congrès à la lettre de son de la propre Constitution de la République.

La publication de la lettre du général Taylor, n'est évidemment point le fait de son auteur, et l'on s'accorde à croire qu'elle est due, comme quelque chose, au général Gaines qui en a pris défendu que nous machions M. l'administration avait à blâmer, quelque chose, c'était le zèle peut-être trop ardent du commandant de la division de l'Est. Que de raisons justifiaient pour tout esprit impartial, la lettre du général Taylor! Elle ne renferme pas une plainte contre l'administration; elle est une simple apologie et un exposé d'idées personnelles. Elle est d'une modération, d'une réserve exemplaire. A qui d'ailleurs est adressée cette lettre? A un des principaux officiers de l'armée, à un ancien ami de ceux qui écrit, à son supérieur dans la hiérarchie militaire. Et qui fait l'écrivain? Il ne fait qu'exposer ses idées sur la meilleure manière de diriger la guerre. Assurément ce n'est pas sur une pareille lettre, ce n'est pas sur un pareil homme que tomberaient les foudres d'un blâme qui ne respecterait ni un peu.

L'inconvenance, comme à ce propos par l'Exécutif a bien moins sens sur le champ, que d'*Union* n'est-elle du ministère? Quoi qu'il en soit, la lettre du général Taylor, que la nécessité a été journellement sentie et qu'on ne pouvait se passer à l'avenir d'une clause aussi salutaire. Elle en prit occasion de déclarer formellement que l'Administration ne remettait pas la moindre animosité contre le général Taylor, et qu'il sans contredit de bien protestations; mais elles ont eu autre chose que de l'eau bénite de cour! De malheureuses coïncidences nous pourrions dire des faits, sont là pour leur donner un éclatant démenti.

☞ Ainsi qu'on le verra par notre chronique locale, le chemin de fer du Golfe du Mexique a désormais les plus grandes chances de prochain achèvement. Ce résultat serait des plus heureux pour notre ville, car sans doute il lui procurerait des communications directes à la vapeur avec l'Europe. Indépendamment de ce qu'écrit M. Musson, nous trouvons dans l'*European Times* de Willmer & Smith:

"On doit faire une tentative pour engager l'Amirauté à obliger les vapeurs des Indes Occidentales à apporter en Angleterre les correspondances des Etats méridionaux de l'Union, en touchant à la baie magnifique qui se trouve entre l'île et la côte de Pâre, située dans le lac Borgne, à cinquante-huit milles de la Nouvelle-Orléans. A l'heure qu'il est, ces correspondances sont obligées de passer par Boston pour prendre les steamers Cunard; Boston est à plus de 1,700 milles de la Nouvelle-Orléans; la route qui se fait par bateau à vapeur, par chemins de fer, par diligence, est exposée à toutes les vicissitudes du mauvais temps et à toutes les retards qui en résultent. Les vapeurs des Indes Occidentales n'ont leur point de départ qu'à 400 milles environ de l'île au Chat; et le nombre des lettres et des passagers du Sud qui leur seraient assurés par ce nouvel arrangement, procurerait des bénéfices réels à la compagnie, tandis que l'arrangement lui même serait d'une utilité incalculable aux intérêts du commerce et au développement des relations avec les Etats-Unis du Sud."

PROGRAMME STEAMER.—Nous avons déjà annoncé le départ du *North Star*, de Liverpool pour New-York, d'un autre côté, les journaux anglais nous apprennent que le premier des nouveaux steamers Cunard devant faire le service entre New-York et Liverpool, partira de ce dernier port le 1er mars prochain, les départs de cette ligne auront lieu, de Boston, le 16 de chaque mois.

CHRONIQUE PARISIENNE.—Nous donnons aujourd'hui la première partie d'une fort spirituelle chronique parisienne, "empruntée à une "histoire de la semaine" que publie le journal la *Presse*. Nous avons cru y reconnaître le style et l'esprit d'une femme qui s'était illustré comme poète, avant d'obtenir, il y a quelques années, comme feuilletoniste une vogue des plus flatteuses sous le nom du vicomte Charles Delaunay. On comprend que c'est de Mme de Girardin, de Delphine Gay, que nous voulons parler.

☞ Du TAMPICO—Le capitaine de la goélette *Rob Roy*, arrivée hier soir de Tampico, nous apprend que le 23 du mois dernier, une barque, un brick et trois goélettes sont entrés dans ce port avec des troupes à leur bord. On disait que le brick venant de Tampa-Bay, et l'on ne savait pas d'où venaient les autres. Au moment où le Rob Roy mettait en mer, deux autres brisks entraient avec de nouvelles troupes. Le brick Ellen et Clara et la goélette Lightfoot sont partis de Tampico pour notre port de conserve avec le Rob Roy.

REMERCIEMENTS AU GÉNÉRAL TAYLOR—Ainsi qu'on le remarquera dans la séance du 30 janvier au congrès, la majorité a eu le talent et le bon goût de transformer un compliment au général Taylor en une censure indirecte. On lui a voté des remerciements ainsi qu'à son armée, mais à la condition que ces remerciements ne seraient point pris pour une approbation de la capitulation de Monterey. Les représentants locofocos sont dignes de l'Exécutif locofoco; ils remercient parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement; mais ce n'est qu'à leur corps défendant qu'ils se montrent gracieux, et ils ont soin tout de suite de mêler de l'absinthe au miel qu'ils vous offrent. Il est si dur, il est vrai, de rendre hommage au mérite, surtout quand c'est en la personne d'un whig. La législature du Massachusetts ne sera point aussi pointilleuse que la législature nationale; et quoique la majorité de ses membres n'approuve point la guerre, elle saura fort bien voter au général Taylor et à notre brave armée des éloges et des remerciements sans restriction.

Congres.

Séance du 29 Janvier 1847.

SENAT—M. Morehead présente une pétition rédigée par l'éditeur d'un journal de Cincinnati, demandant au Congrès l'autorisation de former une compagnie pour établir une ligne de télégraphe électro magnétique à travers l'Océan Atlantique. Le pétitionnaire prétend que son projet est des plus praticables, que la construction de ce télégraphe aquatique ne coûtera pas plus que celle d'un télégraphe courant sur la terre ferme, et qu'il ne faudra pas plus de trois mois pour en achever l'établissement. Assurément qu'il aura obtenu la sanction du Congrès, il en assuré de réunir tous les fonds nécessaires à l'entreprise.

M. Sévier, du comité des affaires étrangères, rapporte un bill pour la création du poste de sous secrétaire d'état.

Le bill qui fait certaines concessions de terre aux colons qui vont s'établir dans l'Orégon, se présente. M. Pearce propose d'y introduire un amendement, puis le Sénat envoie la question au lendemain.

La discussion reprend ensuite sur le bill des 4 régiments; elle porte sur l'amendement de M. Corwin qui propose de faire des concessions de terres aux soldats. M. Benton combat vivement cet amendement qui, selon lui, prêtera singulièrement aux désordres de l'agiotage et de la spéculation. On n'attendra point le but: les terres n'iront point entre les mains des défenseurs de la patrie, mais entre celles des spéculateurs.

M. Corwin prend la défense de la proposition avec une vivacité au moins égale à celle que M. Benton a mise dans l'attaque. Il se plaint de la défiance que le sénateur du Missouri montre à l'égard des fournisseurs de l'armée; pour lui, il ne croit pas qu'ils soient disposés à se rendre coupable de connivence avec les spéculateurs afin de dépouiller les soldats des concessions que leur seraient faites. Cette réponse de M. Corwin, pleine de logique et d'éloquence, est écoutée par le Sénat avec un silence et une attention profonde.

M. Benton réplique à son tour, et le débat se continue pendant assez longtemps entre MM. Cass, Rusk, Simmons, Huntington, Calhoun, Breese et autres.

On arrive alors au vote des divers amendements qui sont rejetés; puis l'on tombe d'accord sur un amendement présenté par M. Simmons. Les soldats qui auront droit à 160 acres de terre pourront changer leur titre contre un certificat de $100 portant 6 pour cent d'intérêt et remboursables au gré du gouvernement; ceux qui auront droit à 80 acres, pourront les échanger contre un certificat de $50.

A la fin de la séance, M. Hannegan propose un amendement qui alloue 80 acres à ceux qui seront restés sous les drapeaux douze mois ou plus.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS—La question d'ordre a cause tant de confusion dans la ville se renouvelle encore, mais de part et d'autre on a enfin le temps de se calmer; après un échange encore assez long de conversations qui seraient sans intérêt pour nos lecteurs, on arrive à peu près à s'entendre; puis on adopte, sans avoir même besoin de recourir aux oui et non, le bill du budget de la marine.

M. Cocke demande alors la permission de présenter les résolutions suivantes:

Résolu, que les remerciements du Congrès sont dus et sont offerts par les présentes au major-général ZACHARY TAYLOR, et par son intermédiaire aux braves officiers et soldats, réguliers ou volontaires, placés sous son commandement, pour leur courage, leur valeur et leur brillante conduite dans l'assaut de Monterey, défendue comme étant cette ville par une force double de celle qui la protégeait par de puissantes fortifications; assaut qui a eu pour résultat la plus glorieuse victoire, et qui répand sur nos armes un honneur impérissable.

Résolu que le Président sera prié de faire frapper une médaille d'or avec des devises, rappelant ce splendide exploit, et de l'offrir au général Taylor comme un témoignage de la haute estime que le Congrès professe, pour la sagesse et l'énergie de sa conduite dans cette mémorable occasion.

Résolu que le Président des Etats-Unis sera prié de faire parvenir les présentes résolutions au général Taylor, et, par l'intermédiaire de ce chef, à l'armée qu'il commande.

On fait quelques objections à la réception de ces résolutions, et M. Cocke demande alors la suspension des règlements, mais une motion d'ajournement vient tout arrêter.

Séance du 30 janvier.

SENAT—M. Jarnagin présente une résolution voulant des remerciements au général Taylor; mais elle est mise de côté pour le moment.

Le bill de dix régiments revient en discussion. Une foule d'amendements sont présentés; la plupart sont rejetés, mais quelques-uns sont adoptés; vers 5 heures le bill est enrôlé pour un troisième lecture, et le Sénat siège en séance exécutive.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—La motion de suspendre les règles pour recevoir les résolutions de M. Cocke dont nous avons donné la teneur dans la séance précédente, se présente tout d'abord; un fait l'appel nominal pour prendre les oui et les non; 176 membres répondent, et la motion de suspension est adoptée par 138 voix contre 28.

Ce résultat produit une certaine sensation: le trouble commence; plusieurs membres s'élancent de leurs places; d'autres présentent des amendements; quelques-uns demandent hautement le renvoi des résolutions au comité militaire. Quand un peu d'ordre est rentré dans les différentes parties de la Chambre, M. Thompson, du Mississipi, offre un amendement qui déclare que les résolutions de remerciement ne pourront pas être interprétées de manière à devenir une approbation de la capitulation de Monterey, et cet amendement passe par 116 à voix contre 71.

M. Gentry fait remarquer que la modification apportée aux résolutions de M. Cocke par l'amendement de M. Thompson, fait de ces résolutions une insulte et non plus un hommage au général Taylor; et les whigs font entendre qu'il ne voteront point pour les résolutions ainsi amendées.

Toutefois la troisième lecture en est ordonnée par un vote de 106 oui contre 64 non; et au bout du compte, les résolutions amendées sont définitivement adoptées par 103 voix contre 62.

M. Cocke propose alors d'en changer le titre en remplaçant le mot de remerciement par celui de censure, mais cette motion est repoussée par 117 voix contre 1 seule; M. Cocke ne vote pas.

M. Thompson présente une résolution qui demande que les dépêches reçues du général Taylor et des différents officiers et qui n'auraient pas été publiées, soient soumises au congrès, et toutefois cette communication est compatible avec l'intérêt public. Il demande la suspension des règles pour l'admission de cette résolution; il en résulte un débat assez vif.

M. Ashmund prend chaudement la défense du général Taylor, il reposme vigoureusement les attaques auxquelles a été en butte le vieux Rough and Ready; il prend à part l'administration elle-même, à propos de sa conduite à l'égard de Santa-Anna, et présente un amendement qui ordonne la communication de toutes les pièces relatives à l'intrigue engagée avec le rusé Mexicain.

M. Thompson essaie de justifier son parti et fait observer qu'il ne demande que la communication des correspondances qui peuvent être publiées sans détriment pour l'intérêt public.

M. Woodward, de la Caroline du Sud, affirme très vivement que la portion de la correspondance où le général Taylor défend sa conduite, ne peut pas se publier sans préjudicier à l'intérêt public. La discussion condamnât encore longtemps; quelque motion d'ajournement est venue faire lever la séance.

EXPLOSION—Le remorqueur Daniel Webster, tandis qu'il pannait la barre avec un navire, a eu un boulloire crévée. Le pilote et plusieurs hommes de l'équipage ont été blessés.

INCENDIE A BOSTON.—Le dernier incendie qui a dévoré Boston, a causé une perte d'environ $100,000 dont un quart seulement était assuré.

Chronique Locale.

CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE—Nos lecteurs savent sans doute que M. Germain Musson a été envoyé il y a quelque temps en Angleterre, pour négocier un emprunt de deux à trois cents mille piastres, au nom de la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique. M. Musson vient d'écrire qu'il a placé tant d'actions parmi les capitalistes anglais, qu'il juge à peu près inutile de conclure l'emprunt. C'est là un coup de fortune pour la compagnie, qui pourra maintenant pousser les travaux avec la plus grande activité. Nous apprenons en même temps que le gouvernement anglais a donné à entendre à M. Musson que, le chemin de fer une fois terminé, les steamers de la ligne des Antilles feront deux fois par mois escale à l'île aux Chiens, située à une très petite distance de la rive de lac Borgne.

LA MENAGERIE qui s'est installée rue du Quartier, vient de prendre une excellente mesure; elle a réduit le prix d'entrée à 25 cents; et elle ne manquera pas de voir doubler et au-delà la foule de ses visiteurs qui était déjà fort nombreuse.

PREMIERE COUR DE DISTRICT—Le grand jury s'est réuni hier et a décidé que les individus suivants seront mis en accusation: Philip Dietz, pour avoir déchargé une arme à feu sur sa mère avec l'intention de la tuer; William Ross, pour s'être introduit à bord de la goélette Fulton, avec l'intention d'y commettre un vol; et D. C. Clarke, pour abus de confiance. La Cour a rendu quelques jugements en matière civile.

CYROT GONZES accusé d'avoir obtenu, à l'aide de fausses allégations, la remise de certaines marchandises, de MM. Vredenburg & Co., a été renvoyé hier par le recorder Génois, pardevant la Première Cour de District. MM. Poinselin et Tisserand, impliqués dans la même affaire, ont été renvoyés de la plainte.

COUR SUPREME—Ce tribunal lira ce matin bon nombre de décisions, qu'il n'a pu rendre plus tôt à cause des affaires de la campagne dont il s'occupait exclusivement.

MORT SUBITE—Le coroner a pratiqué samedi une levée de corps au numéro 123, rue Tchoupitoulas. Le nommé James Flum y est mort subitement vendredi soir: il avait eu ce soir-là une rixe avec un autre individu, et l'on supposait qu'il avait succombé aux coups qu'il avait reçus. Le jury d'enquête n'a cependant découvert qu'une légère contusion au-dessus de l'œil: il a rendu ce verdict: mort d'un épanchement au cerveau.

ENQUÊTE.—Le coroner Spedden a tenu hier une enquête sur le corps d'un homme blanc dont le nom est inconnu, mort soudainement à l'auberge de madame Maquire, située rue de la Nouvelle-Levée au No 66, près de la rue Girod. Le jury d'enquête a déclaré que le défunt avait succombé à une maladie de foie.

TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE—La ligne télégraphique qui parcourt l'Etat de New-York, de la métropole à Buffalo, tient de jeter un embranchement vers Toronto; si bien que désormais le Canada se trouve en communication directe avec Boston et New-York. La dépêche de la ligne offre un développement de neuf cents milles.

COMMUNICATION TÉLÉGRAPHIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE—Tandis qu'un éditeur de Cincinnati demande au Congrès de l'autoriser à faire passer une ligne télégraphique à travers l'Océan, la France et l'Angleterre ont des prétentions mondées, et songent à mettre Paris et Londres en communication par une ligne qui se contenterait de franchir le détroit du Pas-de-Calais. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans un de nos derniers journaux français.

A peine s'est-on occupé, par les expériences de Portsmouth, de la possibilité de faire passer sous l'eau des tubes conducteurs des fils magnétiques, que deux plusieurs projets de télégraphes électriques ont été adoptés, pour établir des communications instantanées entre Paris et Londres. Un travaille déjà à l'exécution d'un télégraphe entre Douvres et Calais, et la compagnie du chemin de fer anglais de South-Western, dont le télégraphe électrique en établit entre Londres et Folkstone, à l'intention de se mettre en rapport avec la compagnie du chemin de fer de Boulogne à Amiens, afin de faire passer une ligne télégraphique entre Folkstone et Boulogne, à travers le détroit. De cette manière, les dépêches partant de Londres, arriveraient en quelques minutes à Amiens, en passant ressérées pour Paris par le chemin de fer du Nord, qui occupe également d'organiser un télégraphe électrique. Il est vivement à désirer que ces projets soient mis le plus vite possible à exécution, et nous ne doutons pas que les compagnies ne trouvent aide et protection auprès du gouvernement.

STEAMERS AMÉRICAINS—Le premier navire de la ligne des vapeurs atlantiques américains a dû être annoncé à New-York le 20 janvier.

VIRGINIE—Une ligne télégraphique va sans doute venir Washington à Fredericksburg. Les propriétaires du télégraphe de Morse sont en instance auprès de la législature virginienne qui paraît disposée à leur accorder leurs justes demandes.

ABOLITIONISME—Le Sénat et la Législature de New-York, dans la séance du 27, a voté par 23 voix contre 6, des résolutions qui recommandent aux sénateurs et aux représentants de cet Etat au Congrès, de s'opposer à toute extension ultérieure de l'esclavage.

LA COMPAGNIE DE MILICE FRANÇAISE À NEW-YORK—On lit dans le *Franco American* du 29 janvier: "Le comité, dans sa réunion de mercredi dernier, a fixé le lundi, 1er février prochain, pour la convocation d'une assemblée générale des membres de la compagnie.

On procédera, lors de cette assemblée, à la nomination des officiers et sous-officiers de la compagnie, et à diverses mesures très importantes seront en outre soumises au vote générale.

NOUVELLE SALLE DE THEATRE.—On nous apprend, dit le même journal, que les souscriptions destinées à la construction d'une salle d'opéra dans la ville de New-York, seront bientôt complétées, et que, l'hiver prochain, l'ouverture de cette salle aura lieu. Notre pauvre ville ne plaudira à cette heureuse nouvelle. Les dernières représentations, données par la compagnie italienne, prouvent assez que ce ne sont pas les spectateurs qui manquent à la salle, puisque aujourd'hui c'est la salle qui manque aux spectateurs.

Le *Mercury* de Charleston est un des plus respectables journaux démocratiques que nous connaissons; et nous avons mis plus d'une fois nos lecteurs à même de le constater. Il vient de passer des mains de M. J. M. Clapp, entre celles de M. John E. Carew. Le nouvel éditeur sera le digne continuateur de celui auquel il succède: c'est là une excellente recommandation.

NEW-YORK—On lit dans le *Franco Américain* du 29 janvier:

UNE EMEUTE A LA POSTE.—Mardi, pendant la distribution des lettres du steamer, la foule impatientée d'attendre, a fait une espèce d'émeute devant les bureaux de la poste. Le retard était cependant des plus naturels, car les matériaux apportés par l'*Hibernia* accumulés à Liverpool pendant un mois, étaient trop nombreux pour que les employés pussent faire leur service avec la diligence ordinaire.

ENCORE LES PAUVRES EMIGRANS.—Avant-hier, douze émigrans au moins, venus par le *Pacific*, ont été ramassés dans les rues, privés de tout, et en proie à la misère la plus affreuse. On les a recueillis dans la Maison des pauvres.

Le même jour, on n'avait pas reçu moins de 54 émigrans dans cet établissement de charité; 31 étaient arrivés par le *Pacific*, tous étaient affamés, infirmes ou malades, une petite fille, venue au monde *sans mains* compatit même parmi eux.

AMERIQUE DU SUD.—On a reçu à New-York des nouvelles de Rio-Janeiro qui vont jusqu'au 20 décembre, elles sont plus récentes que les moins récentes que celles qui ont paru dernièrement dans notre feuille, celles-ci allaient jusqu'au 23.

CHILI.—On a quelques nouvelles du Chili qui vont jusqu'au 19 décembre. Le congrès chilien a autorisé le président à nommer un ministre plénipotentiaire qui se rendrait, soit en Europe, soit en Amérique, dans le cas où les intérêts du Chili viendraient se trouver compromis par l'expédition du général Flores.

Protestation de la France contre l'annexion de Cracovie.

On lit dans la *Presse* les détails suivants sur la protestation du gouvernement français:

"Cette protestation porte la date du 3 décembre; elle est sous la forme d'une dépêche adressée à M. le comte de Flahaut, notre ambassadeur à Vienne. Elle a six pages, et, si nous sommes bien informés, elle a été lue dimanche dernier à lord Normanby, à M. d'Arnim et à M. de Kisseleff.

"Le caractère en est grave et triste. Elle porte l'empreinte d'une profonde conviction du désordre moral qui doit résulter de l'acte des trois puissances dans la situation de tous les états de l'Europe. On conjoint que, dans un acte de cette nature dont toutes les expressions doivent être sérieusement pesées, l'opinion du gouvernement français, tout énergique qu'elle soit en ce qui concerne l'acte dont il se plaint, indique plutôt qu'il n'exprime les conséquences que la France peut tirer un jour de cette atteinte portée à l'ordre européen fondé sur les traités. Ce n'est point ici une déclamation de journal adressée à des intelligences superficielles ou distraites, mais un jugement réfléchi et sévère destiné à prévoyer les méditations des cabinets. Une telle pièce ne devait contenir ni récriminations, ni menaces, et surtout cette déclaration de guerre aux trois puissances qui s'entendraient à frustrer chi des uns ou l'ardent désir des perturbations sociales des autres, aurait voulu y trouver; mais l'expression modérée dans la forme, énergique au fond, de la protestation, du défaut de engagements de l'acte du 15 novembre, et de la conviction qu'il rendra à toutes les puissances de l'Europe la liberté la plus entière où à vie des traités aient détruits.

"Le cabinet français exprime d'abord un profond et douloureux surprise de la violation des principes. Il montre qu'elles ont subordonné à des motifs secondaires, accompagnés, les raisons générales et plus puissantes qui commandaient le respect des traités, de ces traités, objet de plus d'une résistance, et qui ont coûté des souffrances de plus d'une sorte. Il rappelle, en termes vivement sentis, ce qu'a été la Pologne, et montre qu'on n'est pas dû s'étonner de voir les membres épars de ce grand état violemment détruit épouvantés par des convulsions. La Pologne a perdu, dans le monde politique, le rang qu'elle a conservé dans l'histoire; elle a été détruite, partagée. Les traités qui reconnaissent de tels faits ne sont point disparaître tout à coup les angoisses et les plaies sociales qui en résultent. Il faisait en prendre son parti.

"Le cabinet français réfute les raisons données par la cour de Vienne pour justifier la prise de possession de Cracovie. Il explique ou conteste les faits. Le gouvernement du roi, dit-il, ne saurait admettre tant d'assertions contraires aux principes. Il établit que les articles de l'acte de Vienne et le traité du 3 mai ne furent pas l'œuvre exclusive des trois puissances, et que le sort de la Pologne avait réglé par une délibération européenne. Il n'était donc pas permis aux trois puissances de supprimer les résultats de cette délibération.

"La dépêche PROTESTE SOLENNELLEMENT contre l'acte des trois puissances. La France, dit-elle, pourrait s'appuiner d'un acte qui l'autoriserait, par une juste réciprocité, à ne consulter désormais que ses intérêts et les circonstances, mais elle n'est pas le sentiment qu'il éprouve, et il est assez étrange que ce soit elle qui se trouve obligée de prendre la défense de la foi des traités et d'y rappeler les puissances qui y ont manqué si gravement. Telle est la conclusion de la dépêche. Toutefois, afin qu'elle ne soit pas un vain rappel au respect des traités, le ministre a soin de constater qu'aucune puissance ne peut s'en affranchir sans en affranchir en même temps toutes les autres.

"Telle est, dans sa réserve diplomatique, cette protestation, dans laquelle on pourrait désirer une discussion plus approfondie du point du droit, mais qui établit avec dignité une grande élévation de pensée la situation de la France dans cette affaire. Après l'avoir lue, on ne peut conserver aucun doute sur la question débattue aujourd'hui par le trône allemande, de savoir si le cabinet français a été averti d'avance de la résolution des trois puissances. Il en résulte également la conviction que la France se regarde comme délivée, et que les puissances l'ont affranchie des traités de Vienne en s'en affranchissant elles-mêmes. Celle-ci est du ton et des termes aussi clairs que le permettaient la réserve diplomatique et les circonstances. La France donne pris acte, comme nous le demandions, de l'infraction commise aux traités de 1815. Nous reviendrons, au premier jour, sur la situation qui en résulte pour elle, et nous montrerons toute l'étendue du droit qui lui est acquis et de la perturbation jetée en Europe par la résolution contre laquelle elle vient de protester."

Petite chronique Parisienne.

PARIS, 6 décembre 1846.

Le bey de Tunis nous accable de bienfaits et de mots charmans. Les bienfaits, nous les devons, je pense, à sa seule inspiration, et si le serviteur de Mahomet veut bien nous pardonner cette plaisanterie, nous ne pouvons qu'en remercier le Prophète. Les mots charmans